

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1540

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 17**

I. – À l'alinéa 14, substituer au taux :

« 45 % »

le taux :

« 55 % ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 15, substituer au taux :

« 60 % »

le taux :

« 70 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce dispositif permet de lutter plus efficacement contre la récidive en matière de travail dissimulé.